© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Addiction aux paris sportifs

Par Profil supprimé Postée le 06/02/2022 23:46

> Bonjour, Cela fait maintenant 6 ans que je parie que ce soit en tabac ou sur des bookmakers en ligne. Au début c'était des petites mises et plus les années ont passé et plus c'était de grosses mises.. J'ai toujours réussis à m'en sortir malgré plusieurs découverts bancaire… J'ai aussi réussis à arrêter pendant quelques mois. Sauf que ces derniers mois j'ai complètement repris avec des mises énormes et des pertes énormes. Étant avec une carte à débit différé je pouvais me permettre de remettre et remettre quand je perdais. Et aujourd'hui à l'heure où je vous parle je suis à un découvert de -10 000€ tout ça à cause de mon addiction aux jeux qui me rend malheureux, alors que j'ai tout pour être heureux une grande famille où nous sommes très proches, une merveilleuse petite amie.. Mais je me rends malheureux et je mens à tout le monde, je me dégoûte personnellement d'en arriver là. Malheureusement je ne peux pas faire machine arrière, j'ai effectué des emprunts pour pouvoir jouer etc etc… Me voilà dans une situation qui me rend triste et inquiétante pour ma santé. Je me dirige donc vers vous pour pouvoir parler et trouver des solutions … Merci

---

Mise en ligne le 08/02/2022

Bonjour,

Nous saluons votre prise de conscience d'une pratique de jeu problématique et la démarche entreprise en vous tournant vers le service que nous entendons comme une demande d'aide.

Afin de limiter votre pratique de jeu ou d'y mettre fin selon la décision que vous prendrez, plusieurs pistes sont envisageables, nous vous joignons un lien ci-dessous qui vous apportera dans un premier temps quelques repères de réflexion et de mise en œuvre.

La demande d'interdiction de jeu en ligne se révèle parfois être la solution pour limiter cette forme de jeu disponible en permanence d'un simple « clic » et où l'argent dématérialisé fait perdre la notion des sommes engagées. Vous trouverez les informations relatives à cette interdiction via le lien « Se faire interdire de jeu » ci-dessous. La demande se fait en ligne sur le site de l'ANJ (Agence Nationale des Jeux) via le lien « demande d'interdiction ».

Considérant votre mal-être, l'endettement et les émotions négatives envahissantes qui peuvent en résulter, il nous semble important de vous informer qu'il est possible d'être aidé et soutenu par des professionnels spécialisés sur la question de l'addiction au jeu. Ce sont des consultations individuelles, confidentielles et gratuites. Thérapeutes et travailleurs sociaux proposent un accompagnement tant sur le plan psychologique qu'une réflexion sur les pistes de solution sur le plan financier.

Nous vous joignons un lien ci-dessous.

Si vous souhaitez des précisions sur les informations apportées dans ce message ou encore évoquer votre situation sous forme d'échanges, nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) ou par chat de 8h à minuit via notre site.

Avec tous nos encouragements et notre soutien pour vos démarches,

Bien cordialement

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structure

---

Centre de soins spécialisé en addictologie Le Square

31, rue Jean Souvraz
62300 LENS

Tél : 03 21 69 14 30
Site web : www.addicto-chlens.fr
Accueil du public : lundi 8h30-18h30. Du mardi au vendredi 8h30-17h30
Substitution : Tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 11h30. Lundi 15h- 18h, mardi, jeudi 15h- 16h30 et vendredi 15h-16h30. Fermeture le mercredi après-midi et le week-end.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Le jeu et vous
- Se faire interdire de jeu
- Demande d'interdiction ANJ